

L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE

EN 4 QUESTIONS

01

L'audit énergétique, c'est quoi ?

L'audit énergétique est une analyse complète de la performance énergétique d'un bien, qui comprend :

- ✓ Un état des lieux général du bien : thermique, géométrique, chauffage, production d'eau chaude sanitaire, ventilation, système de refroidissement et éclairage
- ✓ Une estimation de la performance énergétique du bâtiment
- ✓ Des propositions de travaux à effectuer pour améliorer la performance énergétique du logement

L'audit énergétique est différent du diagnostic de performance énergétique (DPE) : l'audit énergétique intègre l'étude des aides financières mobilisables pour financer les travaux ainsi que le calcul du retour sur investissement.

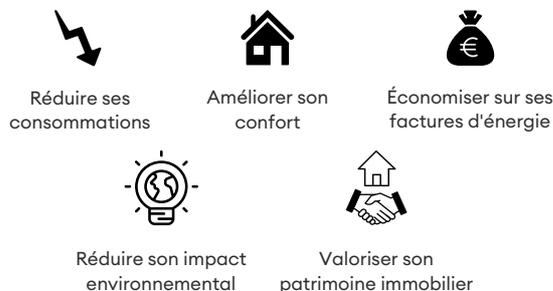
02

Pourquoi faire auditer son logement ?

L'audit énergétique permet de :

- ✓ Connaître les points de déperditions thermiques d'un logement
- ✓ Proposer des solutions précises, personnalisées et adaptées au logement pour améliorer l'efficacité énergétique

C'est aussi un véritable outil à la décision qui permettra d'identifier les travaux de rénovation énergétique à réaliser pour :



BON À SAVOIR !

Si vous êtes propriétaire, réaliser un audit énergétique est obligatoire depuis le 1er avril 2023 si vous souhaitez vendre un bien qui a une **étiquette F ou G.**

L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE

EN 4 QUESTIONS

03

Comment se déroule un audit énergétique ?

L'audit se déroule en deux étapes :

✓ La visite technique

L'auditeur et le propriétaire fixent une date de visite, et l'auditeur procède à un relevé technique de l'ensemble des systèmes énergétiques de la maison :



Les surfaces et la composition des parois (isolation)



Le système de chauffage



L'eau chaude et sanitaires



Les systèmes de ventilation ou climatisation

✓ Le rapport d'audit

À la suite de la visite, l'auditeur rédige et transmet un rapport d'étude, qui comprend :

- ✓ L'ensemble des relevés de la visite : les consommations actuelles et l'étiquette énergétique
- ✓ Des scénarios de travaux à réaliser avec le détail des travaux à effectuer, le coût moyen, une projection sur les consommations futures, les économies d'énergies réalisées et l'impact estimé sur les factures en €
- ✓ Les aides mobilisables pour ces travaux

04

Audit réglementaire ou audit travaux, dans quel cas est-ce applicable ?

- ✓ Vous avez un projet de rénovation énergétique ? L' **audit incitatif** vous orientera dans le choix de vos travaux et vous permettra d'avoir accès à des aides de financement :
 - ✓ Prime Coup de pouce Rénovation performante d'une maison individuelle
 - ✓ L'aide MaPrimeRénov' Rénovation globale
 - ✓ Le bonus MaPrimeRénov' sortie de passoire thermique
 - ✓ Le bonus MaPrimeRénov' Bâtiment Basse Consommation
 - ✓ L'aide MaPrimeRénov' Sérénité
 - ✓ L'éco-prêt à taux zéro Performance Énergétique Globale
- ✓ Vous souhaitez vendre un bien avec un DPE F ou G ? Dans ce cadre, l' **audit réglementaire** est obligatoire et constitue une pièce justificative à fournir à l'acquéreur futur du bien.

Cet audit est valable 5 ans, et va progressivement s'étendre aux autres biens :

- ✓ Habitations classées E : janvier 2025
- ✓ Habitations classées D : janvier 2034

POURQUOI CHOISIR **promee** POUR RÉALISER VOTRE AUDIT ?

Une offre simplifiée, rapide et accessible.

DES AUDITEURS
AU NIVEAU
NATIONAL

en France métropolitaine

UN ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ AU
QUOTIDIEN

et dans l'interprétation de
votre rapport d'audit

RAPPORT
DISPONIBLE
SOUS 7 JOURS

après la visite technique

À PARTIR DE
700€

pour un audit
réglementaire, payable
en 4x sans frais

DES SOLUTIONS
ÉNERGIES
RENOUVELABLES

une étude de faisabilité et de
pertinence intégrée aux
scénarios de travaux